

Janvier 1950

NEGOCIATIONS TARIFAIRES GATT DE 1950

Demandes de la FRANCE au LIBERIA

---

La France demande la reconduction des concessions que le Libéria lui a faites à la Conférence Tarifaire d'Annecy de 1949.

Tout en se réservant le droit de présenter éventuellement de nouvelles demandes au Libéria au moment de la remise des listes chiffrées le 15 Juin 1950, le Gouvernement français ne formule aucune demande en dehors de cette reconduction.

SECRET

15 JUIN 1950

3<sup>e</sup> Session de négociations tarifaires (TORQUAY 1950)LIBERIA

Liste des demandes de concessions présentées par la FRANCE sur le tarif douanier du LIBERIA.

-----

Conformément à la Résolution des Parties Contractantes en date du 1er Avril 1950, concernant la prorogation des listes annexées à l'Accord Général, la France entend conserver le bénéfice des concessions obtenues par elle à Annecy en 1949.

Fils et tissus de coton.-

D'autre part la France demande que soient assimilés aux articles de coton pur les articles textiles (fils et tissus) formés d'un mélange intime, dans le fil, de coton et de fibranne, lorsque la proportion de cette dernière matière n'ex-cède pas 10%, avec toutefois une tolérance technique de 10% sur le poids de la fibranne ainsi incorporée au coton.